

oui ou non, ils avaient brûlé ou enterré les tablettes des ancêtres. Jacques déclara qu'il les avaient enterrées, Paul répondit au gouverneur :

« — Je les ai brûlées et enterrées.*

« — Si tu les avais honorées comme tes parents, reprit le gouverneur, passe encore de les enterrer ; mais les brûler ! Cela peut-il jamais se faire ?

« — Si j'avais cru, répondit Paul, que c'étaient mes parents, comment aurais-je pu me résoudre à les brûler ? mais, sachant bien qu'il n'y a rien de mes parents, je les ai brûlées. Au reste, qu'on les enterre ou qu'on les brûle, n'est-ce point la même chose, puisque enterrées ou brûlées elles retournent aussi bien en poussière.

« — Si tu étais en Europe, tes paroles pourraient être justes ; mais, dans notre royaume, tu dois être puni selon la loi.

« — Dans notre pays, après cinq générations, tous, même les nobles, enterrent leurs tablettes : les punissez-vous pour cela ?

« — D'après la décision des Saints, c'est à ce terme de cinq générations que finissent pour l'homme les devoirs des parents. »

A ces mots, le gouverneur fit asseoir les deux confesseurs sur la planche à supplice et commanda aux satellites de battre Paul. Il reçut d'abord dix coups.

« — Comment, lui dit alors le gouverneur, toi qui es noble, ne souffrez-tu pas !

« — Et pourquoi ne souffrirai-je pas, répondit Paul ; ne suis-je point de chair et d'os comme vous ? »

On continua à le battre jusqu'au trentième coup, nombre fixe par la loi. Le gouverneur expédia alors son rapport au roi, afin de savoir la peine qu'il fallait infliger à ces endurcis.

(A suivre).